

NOM / PRÉNOM :
DATE et LIEU de NAISSANCE :
NATIONALITÉ :

COORDONNEES

ADRESSE :
TÉLÉPHONE:.....MOBILE:.....
MAIL :

CATEGORIE

VTT COURSE A PIED MARCHÉ
N° de licence :

PASSEPORT

N : (ex : 00 CE 92 341)
Délivré le ::.....
Par :
Expire le ::.....

PERSONNE A PREVENIR

NOM/PRÉNOM :
ADRESSE :
.....
TÉLÉPHONE (domicile).....
TELEPHONE (professionnel).....
MOBILE:.....



Montant de l'inscription : 1990 € par personne

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'engagement.
Je décharge les organisateurs de tout accident ou incident pouvant survenir pendant cette compétition ou durant les activités annexes.

Je déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du sport choisi pour ce raid et n'emprunter les itinéraires proposés que sous mon entière responsabilité.

Date et signature obligatoire (précédée de la mention « lu et approuvé

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

VISA MASTER CARD AUTRE :

NOM ET PRÉNOM:

J'AUTORISE LA SOCIÉTÉ NATURE EXTRÊME DÉVELOPPEMENT À PRÉLEVER LA SOMME DE :
.....

INSCRIVEZ LES 16 CHIFFRES DE VOTRE CARTE

--	--	--	--

Expire fin

--	--

CODE SÉCURITÉ

INSCRIVEZ LES 3 DERNIERS CHIFFRES
DU NUMÉRO SE TROUVANT
SUR LA BANDE DE SIGNATURE
AU DOS DE VOTRE CARTE

--

REGLEMENT

Art.1 : La **Dominicaïne** est ouvert aux concurrents, qu'ils soient licenciés ou non, hommes et femmes de 18 ans et plus. Les étapes de VTT ne sont pas chronométrées et ne donnent pas lieu à un classement. Elles se déroulent en type randonnée.

Art.2 : Tous les concurrents présenteront un certificat médical complété par leur médecin qui leur sera envoyé avec la confirmation de leur inscription

Art.3 : Un concurrent de la catégorie course à pied ne figurant pas au classement d'une étape sera crédité pour ce parcours du temps du dernier alourdi d'une pénalité d'une heure. Il pourra ainsi réintégrer le classement général. Cette démarche ne peut être appliquée qu'une seule fois par concurrent.

Art.4 : Le port du casque et des gants est obligatoire durant la totalité de l'épreuve de VTT.

Art.5 : Les concurrents s'engagent à respecter les règles du code de la route lorsque l'itinéraire emprunte des routes.

Art.6 : Des points de contrôle et de ravitaillement sont mis en place régulièrement. Un concurrent qui abandonne doit impérativement faire prévenir le poste de contrôle le plus proche.

Art.7 : Les concurrents s'engagent à faire preuve d'un état d'esprit faisant honneur au VTT, à la course à pied et au sport en général.

Art.8 : La **Dominicaïne** traverse une population qui a ses coutumes et ses traditions : nous nous devons de les respecter.

Bulletin d'inscription à retourner à NED

NATURE EXTREME DEVELOPPEMENT

Cathy et Serge MOREL

Chemin de la montagne

73230 - LA FECLAZ - FRANCE

Téléphone : 00 (33) 4 79 25 84 30

Fax : 00 (33) 4 79 25 84 80

E-mail : info@natureextremedeveloppement.com

Site web : www.natureextremedeveloppement.com

